Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 27 Mouharrem 1446
2 Août 2024

N° 90

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1949**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1949**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1957**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1961**
Homologation de résolutions **1962**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1962**
Avis aux créanciers **1967**
Convocations
Sociétés anonymes **1969**
Autres sociétés **1970**
Divers
Avis au public **1971**
Actes Administratifs
Avis au public **1972**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SONEDE (2019 - 2020 - 2021) **1976**
Bilan de la Société Régionale de Transport du gouvernorat de Sfax **1988**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Raison sociale de la société en vue de constitution

THUCAA BLE D'OR

POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'ELEVAGE

Identifiant fiscal : 1879706/R

Type : Local

Valeur du capital à souscrire : Dix mille dinars (10.000 dinars)

Adresse du siège social : Toukaber 9024 Majaz Al Bab, Béja.

Objet de la société : AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ELEVAGE.

Durée : 70 ans

Date et lieu de déposition du projet des statuts: Le 24/07/2024 près le tribunal de première instance de Béja, sous le n°17.

Nombre d'actions à souscrire, équivalent en numéraire et montant à payer immédiatement : 50 actions (valeur de chaque action 200 dinars) équivalent à 10.000 dinars.

Délai ouvert pour la souscription : Du 31/7/2024 jusqu'au 9/8/2024 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription de la totalité des actions avant le délai indiqué ci-haut.

Associés :

- Mohamed Goumani Toukabri.
- Ibrahim Ouechtati
- Sabrine Dridi
- Mohamed Anouar Toukabri
- Jamila Taboubi
- Hassen Toukabri.

2024T00742SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Majda Smart Solutions

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Rue de la Bourse - Immeuble Zennith - 2ème Etage B2-1 - Les Berges du Lac II - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1697781S

Affiliation CNSS n° : 645400-59

Montant de l'augmentation du capital social : 3.500.000 dinars en numéraire.

Objet social : La programmation informatique et le développement des logiciels, solutions et applications informatiques ainsi que le traitement et l'hébergement des données (DATA) et toutes activités annexes.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, en date du 17 juillet 2024, enregistrement n°2470290 quittance n°5904, a été déposée au Registre National des Entreprises, en date 23 juillet 2024 du AC011052024.

Nombre d'actions à souscrire : 350.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune

Apport en nature : Néant

Avantage particuliers prévus statutairement : Néant

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet. Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pourcent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations sociales dans le capital social de la société.

Lieu et banque : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Zitouna, agence Centrale, sous le numéro : 25 048 000 000128181697.

Délai de souscription : Trente (30) jours à compter de la date de publicité de cette notice au Bulletin officiel du Registre National des Entreprises et au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2024T00741SANB2

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

Société Magasin Général INVEST

S.A au capital de 2 649 000 dinars

IU au RNE : 1597645D

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Ataturk - Tunis

L'assemblée générale extraordinaire réuni le 26 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Walid ZOUAGHI liquidateur pour une durée d'1 an, dont le procès-verbal a été enregistré le 9 juillet 2024 à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°24804053, quittance n°58470.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 22/7/2024 sous le numéro 202480937 sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'AGE susmentionné.
- Carte d'identité nationale de liquidateur.

2024T00750SANB2

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

Société Magasin Général SICAR

S.A au capital de 3 299 000 dinars

IU au RNE : 1597667 k

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis

L'assemblée générale extraordinaire réuni le 26 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Walid ZOUAGHI liquidateur pour une durée d'1 an, dont le procès-verbal a été enregistré le 9 juillet 2024 à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°24804052, quittance n°58468.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 22/7/2024 sous le numéro 202480946 sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'AGE susmentionné.
- Carte d'identité nationale de liquidateur.

2024T00751SANB2

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'augmentation de capital de la BTE
De 90 000 000D à 114 099 840D par Appel Public à l'Epargne

Nombre de titres à émettre : 1 204 992 actions ordinaires nouvelles de nominal 20D à souscrire en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription de nominal 20D et au prix d'émission de 20D

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/04/2024

1. <u>Renseignements de caractère général concernant l'émetteur</u>

Dénomination sociale : Banque de Tunisie et des Emirats - BTE

Siège social : Boulevard Béji CAIED ESSEBSI - Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

Téléphone : (+216) 71 783 600

Fax : (+216) 71 783 756

Site web : www.bte.com.tn

E-mail : dg@bte.com.tn

Forme juridique : Société Anonyme de droit tunisien

Législation particulière applicable : La banque est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Date de constitution : 10/08/1982

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

Objet social :

La banque a pour objet les opérations suivantes :

- La réception des dépôts du public qu'elle qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ;
- Leasing conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La banque peut également effectuer les opérations suivantes :

- Opérations bancaires islamiques conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Opérations portant sur le service de gestion des crédits «factoring» conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites prévues par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et sans préjudice de la législation financière spécifique en vigueur, la Banque peut aussi exercer les opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière ;

- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;

- La gestion de patrimoine et des actifs.

La Banque peut exercer les opérations susmentionnées en Tunisie ou à l'étranger.

Et en général toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et qui peuvent les faciliter que ce soit pour son propre compte, celui des tiers ou sous forme de partenariat.

La banque peut exercer l'activité de formation professionnelle après la création d'un établissement de formation conformément à la réglementation en vigueur.

Numéro d'immatriculation au Registre National des Entreprises : 0015094B

Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Nationalité : Tunisienne

Capital social :

Le capital s'élève à 90 000 000 dinars, divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars chacune entièrement libérées. Ces actions sont constituées de 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Régime fiscal :

Droit commun

Lieu de consultation des documents :

Siège social de la banque : Boulevard Béji CAIED ESSEBSI - Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Chokri MEJRI

Chargé de mission auprès de la Direction Générale

Tél : 71 112 164 Fax : 71 948 912

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1 Membres des organes d'Administration :

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Etat d'Abu Dhabi				
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Président	M. Kalifa Ali GUEMZI*	2022 - 2024	Abou Dhabi
	Membre	M. Ahmed Soltane HALLAMI*	2022 - 2024	Abou Dhabi
	Membre	M. Said Hamad Ali DARMAKI*	2022 - 2024	Abou Dhabi
	Membre	M. Ahmed Rached Mohamed MEHIRI*	2022 - 2024	Abou Dhabi
	Membre	M. Hamad Mubarek Salem MAZROUII *	2022 - 2024	Abou Dhabi
M. Houmayd DARMAKI*	Membre indépendant	Lui-même	2022 - 2024	Abou Dhabi
Etat Tunisien				
Etat Tunisien	Membre	M. Asma MASSOUDI**	2022 - 2024	Tunis
	Membre	Mme Boutheina BOUKEMCHA**	2022 - 2024	Tunis
	Membre	Mme Nabiha MHAMDI**	2022 - 2024	Tunis
	Membre	M. Hichem MANSOURI**	2022 - 2024	Tunis
	Membre	M. Lotfi FRADI*	2022 - 2024	Tunis
M. Faouzi GUEBLI	Membre indépendant	Lui-même	2022 - 2024	Tunis

* Nommé par l'AGO du 27/04/2023

** Nommé par l'AGO du 30/04/2024

Il est à signaler que l'article 352 du Code des Sociétés Commerciales stipule que «Lorsque les dividendes prioritaires «dus» au titre de deux années successives n'ont pas été intégralement versés, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote conservent leurs spécificités tout en conférant à leurs titulaires le droit d'assister aux réunions des assemblées générales et de voter, et ne sont pas soustraites de l'ensemble des actions constituant le capital lors de la détermination du quorum dans les assemblées. Le bénéfice de ces droits subsiste jusqu'à ce que les dividendes «dus» soient intégralement versés.

De ce fait, la BTE s'engage à désigner un représentant des petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration et de se conformer aux dispositions de l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

2.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la banque :

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Feriel CHABRAK*	Directeur Général	03/11/2022	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 03/11/2022

Il est à signaler que :

- M. Houmayd DARMAKI en tant que président, M. Ahmed Rached Mohamed MEHIRI et M. Lotfi FRADI en tant que membres du Comité d'Audit Interne;

- M. Hamad Mubarek Salem MAZROUII en tant que président, Mme Nabiha MHAMDI, Mme Boutheina BOUKEMCHA et M. Said Hamad Ali DARMAKI en tant que membres du Comité des Nominations et de Rémunérations ;

- M. Faouzi GUEBLI en tant que président, Mme. Asma MASSOUDI, et M. Said Hamad Ali DARMAKI en tant que membres du Comité des risques ;

- M. Kalifa Ali GUEMZI en tant que président, M. Lotfi FRADI, M. Hichem MANSOURI et M. Ahmed Soltane HALLAMI en tant que membres du Comité stratégique ;

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

2.3 Contrôle :

Nom	Adresse	Mandat
Cabinet Nour El Houda HENANE - CNH - Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie,	Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis **Tél :** +216 71 904 252 **Fax :** +216 71 904 256 **E-mail :** nourelhoudahenane@gmail.com	2021 - 2023
Cabinet Hichem CHEKIR – CHH – Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis **Tél :** +216 71 297 047 **Fax :** +216 71 496 122 **E-mail :**cabinet.chekir@gmail.com	2021 - 2023
Cabinet CNW Audit & Advising Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	39 Rue de Japon - Immeuble Carrefour- Entrée A- 2ème étage - Bureau 2.3 Montplaisir -1073- Tunis Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256 **E-mail :** neji.hajji@cnw.tn	2024 - 2027*
Cabinet Samir LAABIDI Société Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Safsaf - Entrée B- 4ème étage - Bureau B4.9 Montplaisir - 1002 - Tunis Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 **E-mail :** samir.labidi@planet.tn	2024 - 2027*

* Nommé par l'AGO du 30/04/2024

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de Tunisie et des Emirats «BTE» réunie le **30/04/2024** a décidé d'augmenter le capital social de la banque de **24 099 840D** en numéraire pour le porter de **90 000 000D** à **114099 840D**, et ce par l'émission de **1 204 992** actions ordinaires nouvelles de nominal **20D** à raison de **4 184** actions nouvelles pour **15 625** actions anciennes au prix de 20D l'action à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.

La présente augmentation de capital est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Ainsi, les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote bénéficient dans les mêmes conditions que les actionnaires ordinaires d'un droit préférentiel de souscription et ont le droit de souscrire à la présente augmentation de capital dans une proportion équivalente à leur participation au capital avant augmentation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts (3/4) au moins de l'augmentation du capital proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 29/05/2024 a fixé les modalités de la présente augmentation de capital comme indiqué ci-après.

3.2 But de l'émission :

L'augmentation de capital, objet du présent prospectus, s'insère dans le cadre de la régularisation de la situation des capitaux propres de la banque et du respect des dispositions de l'article 110 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, étant donné que son ratio de solvabilité a baissé en deçà de 50% du ratio des fonds propres de base réglementaire définis par la Banque Centrale de Tunisie.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2023, indique que la Banque affiche des capitaux propres, compte non tenu de l'écart de réévaluation des immobilisations de l'ordre de 21 142mD, soit 23,49% de capital social de la banque.

3.3 Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **24 099 840D** par souscription en numéraire et émission de 1 204 992 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 1 204 992 actions

Valeur nominale des actions : 20 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

3.4 Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1er janvier 2024**[1].

[1] Rapport au Conseil d'Administration du 29/05/2024

3.5 Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, à un prix d'émission de **20D**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

3.6 Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **1 204 992** actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou titulaires d'actions à dividende prioritaire, ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** la souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **4 184** actions ordinaires nouvelles pour **15 625** actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BTE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Il est à signaler que les droits de souscription aux nouvelles actions revenant à l'Etat Tunisien seront cédés à l'Office National de la Poste.

3.7 Période de souscription :

La souscription aux **1 204 992** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote composant le

capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de (**4 184**) actions nouvelles pour (**15 625**) actions anciennes, et ce du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus[2]

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit **903 744 actions**).

3.8 Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la BTE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **20D** représentant la valeur nominale de l'action.

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **12/08/2024 au 26/08/2024** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (**3**) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible n°**24000000629259330131** ouvert sur les livres de la BTE conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3.9 Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/08/2024** à 13H à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing «TANIT CSD» et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Souscription à titre irréductible

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à attribuer à titre irréductible.

Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à attribuer à titre réductible.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit **903 744 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

3.10 Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.11 Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 500 000 actions composant le capital actuel (3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire) et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

4. Renseignements généraux sur les titres émis

4.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

4.3 Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

5. Marché des titres :

Depuis Août 1995, les Actions à Dividende Prioritaire de la BTE sont négociés sur le marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

6. Négociation en bourse

6.1 Négociation en bourse des actions anciennes :

Les **1 000 000** actions anciennes à Dividende Prioritaire représentant 22,22% du capital actuel de la BTE seront négociées sur le marché de la cote de la Bourse à partir du **12/08/2024**, droits de souscription détachés.

Les **3 500 000** actions ordinaires représentant 77,78% du capital actuel de la BTE seront négociés sur le marché hors cote de la bourse à partir du **12/08/2024**, droits de souscription détachés.

6.2 Négociation en bourse des droits de souscription :

Les négociations sur le marché de la cote de la bourse des droits de souscription issus des actions à dividende prioritaire auront lieu du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus[3]

Les négociations sur le marché hors cote de la Bourse des droits de souscription issus des actions ordinaires auront lieu du **12/08/2024** au **26/08/2024** inclus.

[3] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant les séances de bourse allant du **12/08/2024 au 26/08/2024** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant lesdites séances.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

7. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

8. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription issus des actions à dividende prioritaire seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TNNK1E6L0YU3**» durant la période de souscription préférentielle, soit du **12/08/2024 au 26/08/2024** inclus[1].

Les actions anciennes seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **«TNFULIUUEX47»** à partir du **12/08/2024.**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **«TN8Y6XNSBMP2»** à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

9. Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires (Actions ordinaires et Actions à Dividende Prioritaire) est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente opération visé par le CMF sous le n°24/1134en date du 26/07/2024 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BTE sise Boulevard Béji CAIED ESSEBSI – Lot AFH BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse sis au Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac, Tunis ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.tn

2024R01975SANB2

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

De la SORETRAS et du groupe

Tenue le 4 juillet 2024

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SORETRAS tenue le 4 Juillet 2024 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax le 12 Juillet 2024 sous le numéro M004550/24804140 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du centre national du registre des entreprises à Sfax le 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479567, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

Résolution 1 : Entériner le retard de la présente réunion qui se tient en dehors des délais réglementaires du faite qu'il n'affecte en rien les intérêts des actionnaires.

Résolution 2 : Approuver le rapport du conseil d'administration de la SORETRAS, les rapports des commissaires aux comptes (rapport général et rapport spécial) ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2023 telles que présentés lors de cette réunion.

Résolution 3 : Approuver le rapport du conseil d'administration du groupe SORETRAS, le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023 et présentés lors de cette réunion.

Résolution 4 : Affecter le résultat déficitaire dégagé de l'exercice 2023 d'un montant de - 14 001 140,573 dinars au compte "résultats reportés" :

Total des déficits des exercices antérieurs : - 122 848 513,033 dinars

Déficit de l'exercice 2023 : - 14 001140,573 dinars

Total des résultats reportés (déficitaires) : - 136 849 653,606 dinars.

Résolution 5 : Conserver le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société, soit cent cinquante (150) dinars par administrateur et par réunion à laquelle il est personnellement présent.

Résolution 6 : Approuver la désignation des membres suivants au conseil d'administration

- Monsieur Mohamed Msaadi, représentant de l'Etat Tunisien à partir du 20 novembre 2023.

- Monsieur Ilyes Rejaibi, représentant de l'Etat Tunisien à partir du 3 novembre 2023.

Et ce pour la période restante telle que indiquée dans la résolution numéro sept du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 en date du 20 décembre 2022.

Résolution 7 : Donner Quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion pour l'année 2023.

Résolution 8 : Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2024X00971SANB2

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

De la SORETRAS tenue le 4 juillet 2024

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX "SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SORETRAS tenue le 4 Juillet 2024 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax le 12 Juillet 2024 sous le numéro M004550/24804140 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du Centre National du Registre des Entreprises à Sfax le 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479567, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Continuité de la société, suite à l'atteinte des fonds propres de la société au 31 décembre 2023 en deçà de la moitié de son capital et saisine de l'autorité de tutelle conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2024X00972SANB2

Augmentation du capital social

Société ECOMAT

S.A au capital de 9 142 100 DT

Siège social : Green Center, Bloc C-3.1, Rue du Lac de Constance - 1053 - Les Berges du Lac

RC : B0164492014

MF : 1341820JAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 juillet 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau 63, rue de Syrie, 1002 - Tunis, en date du 23 juillet 2024 sous le n°24702648 quittance n°M005996, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Tunis sous le n° AC011062024 en date du 23/7/2024, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation du capital social par conversion de comptes courants associés, par l'émission de 247 616 actions nominatives nouvelles de 25 dinars chacune totalement libérées, soit un total souscrit de 6 190400 dinars

2- Augmentation du capital social par conversion des obligations convertibles, par l'émission de 40 000 actions nominatives nouvelles de 25 dinars chacune totalement libérées, soit un total souscrit de 1000 000 dinars.

3- L'entrée d'un nouvel actionnaire le fonds «FCPR INKADH» et l'augmentation du capital social, en

numéraire, avec renonciation au droit préférentiel de souscription, par l'émission de 140 000 actions nominatives nouvelles de 25 dinars chacune totalement libérées, soit un total souscrit de 3 500 000 dinars.

Ceci ramènera le capital social de 9 192 100 dinars à 19 882 500 dinars se composant de 795 300 actions de 25 dinars chacune, toutes nominatives, souscrites intégralement libérées.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire. Le délai de souscription est de 15 jours, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

La somme sera versée sur le compte indisponible en dinars ouvert chez Amen Bank Numéro de compte : 07 121018134000015830.

2- L'article 6 des statuts de la société est modifié en conséquence.

3- L'Assemblée Générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs.

2024401907SANB2

LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A -

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

Capital : 26.500.000 dinars

Identifiant unique : 0032415W

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2024, enregistré à la recette des finances de Montplaisir, le 10 juillet 2024 sous le n°24804384 quittance n°M072389 dont un exemplaire a été déposé au centre du Registre National des Entreprises le 23 juillet 2024 dossier n°202481352, il a été décidé la nomination du cabinet «INTERNATIONAL COMPANY FOR CONSULTING ICCA» commissaire aux comptes de la COTUNACE pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024401909SANB2

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis

R.C : B1163511197

M.F : 614 666B A M 000

CNSS : 225304-70

Suivant P.V du Conseil d'Administration tenu le 28 juin 2024 enregistré à la recette des finances - Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 01 juillet 2024 sous le n°24703197, quittance n°42187, dont une copie a été déposée au guichet central du centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 3 juillet 2024 sous le n°202474695, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Habib Karaouli en tant que Président Directeur Général avec les pouvoirs les plus étendus pour une durée de trois ans (2024, 2025 et 2026) et expirant lors de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2026.

2024401910SANB2

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614 666B A M 000

CNSS : 225304-70

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 enregistré à la recette des finances - Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 01 juillet 2024 sous le n°24703196, quittance n°42183, dont une copie a été déposée au guichet central du centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 3 juillet 2024 sous le n°202474695, il a été décidé de :

- Renouveler les mandats des administrateurs pour les exercices 2024, 2025, et 2026

- Nommer le commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, et 2026.

2024401911SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Société HAZAR DES TRAVAUX ET SERVICES

SARL au capital social de 150 000 Dinars tunisiens

Siège social : 41 Rue 6956 Cité Intilaka Tunis

Code RNE : 1565607X

Suite à un acte sous seing privé en date du 4 juillet 2024, enregistré à la recette des finances El Manar le 12/7/2024 sous le numéro 24502521 Quittance n°M056193, il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Madame Najeh El Aloui liquidateur avec le plein pouvoir.

Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 24 juillet 2024 sous le numéro 202482169.

2024R01980SRLB2

SOCIETE A PART

SARL au capital de 135 000 DT

6 Rue Lucie Faure Tunis

I.U : 1032866 D

En vertu du pv de décisions collectives extraordinaires du 15 juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances Av. Habib Thameur le 16 juillet 2024, sous le n°24802441, Quittance n°M046550, il a été décidé ce qui suit :

Désignation de Monsieur Hédi Chanoufi titulaire de la CIN n°15014160 et délivrée à Tunis le 29/12/2020, gérant de la société, et ce, suite au décès de madame Amel Mabrouk.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202480301 en date du 19/7/2024.

2024401912SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/5/2024 enregistré à la recette des

finances de Bizerte le 24/5/2024 sous le n°24202437, quittance n°M035414, monsieur Karim Tamimi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08122526, résidant au 36 avenue de Tunis Bizerte, vend, cède et transporte à monsieur Abdeljelil Ben Alaya, titulaire de la carte d'identité nationale n°01527467, résidant au 26, rue 14 janvier 2011 Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité comme café au local sis n°108 rue 14 janvier 2011 Bizerte, comprenant ses éléments incorporels seulement.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception ou directement chez maître Hamda Ben Saïd, matricule fiscal 1215007/F dont l'étude est au Business center bureau 406 avenue Hassan Ennouri Bizerte, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 14/6/2024.

2024T00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Al Jazira, le 15/7/2024 sous le n°24202221, par quittance n°52622, M. Imed Barbouche titulaire de la carte d'identité nationale n°07046750, a vendu à M. Saïd Barbouche titulaire de la carte d'identité nationale n°04609062, la totalité du fonds de commerce demeurant au 89 Rue Sidi El Bachir Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT à l'adresse du fonds situé au 89 Rue Sidi El Bachir Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Assabah le 24/7/2024.

2024T00727FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 25/3/2024, enregistré à la recette des finances de Wed ellil le 26/3/2024 (enregistrement Numéro : 24200675, Quittance n°MO24268.)

Madame Hanen ben Jemaà a vendu le fonds de commerce sis au 19 rue l'indépendance -Chebbaou - Wed ellil - Manouba A Mr Wajdi Ben Jemaà.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 24/4/2024.

2024T00730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/6/2024 et enregistré à la recette des finances du Kef en date du 18/6/2024 quittance n°M039806 Mm Hanen bent Abdelkrim ella3laii C.I.N n°08058576 et Mm Ahlem bent Abdelkrim la3laii C.I.N n°08083253 et Mm Olfa bent Abdelkrim la3laii C.I.N n°08061532 ont vendu à Mr Bassem ben Ahmed la3laii C.I.N n°08059604 demeurant au 25 cité el asswar le Kef toutes leurs parts concernant le fonds de commerce qui consiste en une boulangerie nommée *forn elayaria* avec ses éléments corporels et incorporels sis à imadet bena3nin el KEF

Les oppositions seront reçues dans le local où le fonds de commerce est exploité dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» IP224/7127.

2024T00731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10 juillet 2024, n° de quittance 95304, n° d'enregistrement 24204627, Mme Safia Kalthoum Bouchrara titulaire de c.i.n n°00305481 a vendu à Mme Houda Fedi titulaire de c.i.n n°07947285, son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour toutes les activités commerciales, au local situé 12 rue Mongi Slim Marsa Plage Tunis.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de maître Moez Turki demeurant au 11 rue Malta Sguira Tunis, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "El Sabah et le Temps" du jeudi 25 juillet 2024.

2024T00732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 13/6/2024, sous le n°24203095, quittance n°M052695, Mr Arfaoui Hechmi titulaire de la c.i.n. n°07250210 a vendu à Mr Sahraoui Sami titulaire de la c.i.n. n°06031046, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Ibn Jazzar n°5 Manouba, ayant pour objet exploitation d'une Pizzeria.

Toutes les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acheteur Mr Sahraoui Sami app 1.6 bloc B résidence AL JAZIA rue des ouvriers Manouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

La présente publication est parue au journal quotidien «Essabeh» du 12/7/2024.

2024T00733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 16/7/2024 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 16/7/2024 sous le n°24202880 quittance n°M054743.

Madame Iljia Kdhir cin 09961789 demeurant à la rue zarka Ilyamama Cité de jeunesse Gafsa enregistré au registre de commerce sous le n°1769385H.

A vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à rue Lahbib Elkarma Nabeul 8000 à monsieur Jesir Somi n° cin 14438679 demeurant à rue el Ettihad bir Challouf Nabeul

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saida au 4 Rue Tazarka Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal El chourouk le 20/7/2024.

2024T00734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 28/11/2023 enregistré à la recette des finances Cité El MANAR le 6/12/2023 sous le n°23703662 Reçu n°M070951, Madame Mbarka El Toumi a vendu la totalité du fonds de commerce, sis à cité EL intilaka Rue 6921 n°29 avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Ghaith EL Agerbi.

Les oppositions seront reçues au siège de fonds commerce et ce dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au j.o.r.t.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/7/2024.

2024T00735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/5/2024 enregistré à la recette des finances Cité El Ettadhamen le 5/6/2024 sous le n°24203832 Reçu n°MO57107, Madame Fatma Marzouki a vendu la totalité du fonds de commerce, sis à cité Ettadhamen Rue El Hareth El Makhzoumi Cité El Houda n°22 avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Madame Sarra El Ayari.

Les oppositions seront reçues au siège de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au j.o.r.t.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/7/2024.

2024T00736FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Saidi Hichem avocat à Béja en date du 4/6/2024 enregistré la Recette des Finances de Béja sous le n° de quittance M054364 le 9/07/2024 le nommé : Monsieur Rabeh ben Saleh ben Lakhder Majri a cédé à Monsieur Mohamed ben Abed Latif ben Belgasem Shili, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local commercial situé à la division immobilière el mostakbel Béja pour l'activité de vente de matériaux en fer. Toute opposition devra se faire auprès du cessionnaire à son adresse rue el Iadhi Béja. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le mardi 10/7/2024.

2024T00737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 9/7/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 15/7/2024 sous le numéro 24205862, quittance numéro M090911, Mohamed Ben Mehrez Alhadif a vendu à Hassan Ben Mohamed Swidi et Riadh Ben Elhissouni Swidi le fonds de commerce non enregistré au «RNE» dont l'activité de vente des légumes et des fruits sis à 01 avenue sidi zid, jardins Aouina 2045. Les oppositions seront acceptées au bureau d'avocate maître Bel Hadj Salah Nourhene, 38 Avenue Habib Bourguiba Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien le 24-7-2024 et Echourouk le 25-7-2024.

2024R01981FCCC2

Vente d'immeubles commerciaux

En vertu d'un contrat écrit en date du 20/5/2024 enregistré à la recette des Finances au Palais des Finances à Bizerte le 28/5/2024 sous le numéro M036133, numéro de récépissé 24202502, Monsieur Salem Aouni, résident de Qalib Dhiyab Zaghaya Beni Khedache, Médenine, a vendu le bien à Monsieur Idris Aouni, demeurant Shu'bah Fadel, Zaghaya Beni Khadache, Médenine, tous ses bureaux sont d'origine commercial, opérant dans la boutique située au n°04, Immeuble Ben Amer, Route de Nador, Bordj Ghemaz, Bizerte. Toute personne souhaitant s'opposer devra adresser une lettre écrite avec livraison garantie à l'acheteur, Idris Aouni, à son siège social sis à Chaaba Fadel Zaghaya Beni Khedache, Médenine, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 17 juillet 2024.

2024R01984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances Ezzahra le 22/7/2024 quittance n° M044370 enregistrement n°2432149 STE Restauration et Fours LAKMOUCHAT LIBAN (SURL) a vendu à Madame CHARFEDDINE HAJER la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de restaurant dont le siège est situé au 26 Avenue Essafa Ezahra Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse 41 Avenue du Parc Cité El Habib Ezahra Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis publié au journal Echourouk le 29/7/2024.

2024R01986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/7/2024 enregistré à la recette des finances à Djerba le 9/7/2024 sous le n°24204894, quittance n°M079001 Monsieur Mounir Elhadar titulaire de la CIN n°05761002 délivrée le 8/11/2022, a vendu à Monsieur Lamjed Chabbar titulaire de la CIN n°05727653 délivrée le 27/10/2018. La totalité du fonds de commerce Café Mozar sis à la Rue Ajim Houmt souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues au Bureau Maître Brahim Hajji sis à 10 Rue Sidi Ben Issa Houmt souk Djerba, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 24/7/2024 au journal le Quotidien.

2024R01989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 19/7/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Fouchana en date du 23/7/2024 sous quittance n°M077441 enregistrement n°24203224, Mr Sofiene Besseyhiya, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels existant au RDC Lot Mghira 1 n°02 Cité El Hidhab Fouchana Ben Arous, qui a pour activité café de 1ère catégorie, à Mr Mohamed Bessaoud.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence

jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 28/07/2024.

2024R01992FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes du contrat de vente du 29/2/2024 enregistré à la recette des finances Av Taieb Mhiri Nabeul le 4/7/2024 sous le numéro 24204742 par quittance n°M79775. La société ISIS +RENT A CAR SARL. R.C n°1151840 F a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné pour LOCATION DE VOITURES, sis à l'Av 126 Hédi Nouira Nabeul El Gharbiya R.MC28 au profit de la STE LARTISTOU MEUBLE SARL. R.C n°1707774B.

Cette annonce est publiée au journal La Presse du 10/7/2024.

2024R01996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 16/7/2024 enregistré à la recette des finances de Bengerden le 16/7/2024 reçu n°M052193 enregistrement n°24201227. Mr Abdelkrim ben Amara Labiadh titulaire de la c.i.n n°08649934 vend et cède à Mr Zied ben Toumi Guetet titulaire de la c.i.n n°13413725 la totalité du fonds de commerce consacrer pour commerce de divers matériaux sis à la route ras Ejdir Bengerden.

Les oppositions seront acceptées au bureau de comptabilité de Mme Guetet Hajer au bâtiment ben hlel 1er étage rue Hédi Gressia Bengerden dans la délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 20/7/2024.

2024R02001FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 9/7/2021, rédigé par l'huissier de Monastir Maître Khlifa SAKLI et Maître Khlifa MACHMOUM, enregistré en date du 14/7/2024 à la recette des finances de Monastir sous Quittance n°M037534, Mr Faouzi SAAFI, titulaire de la CIN n°04193271, a cédé en tant que donation à sa femme : Mme Nour El Houda JRIDI, titulaire de la CIN n°06950288, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Réparation et vente téléphone portable occasion (Identifient Unique n°987522F) sise à Galerie Chaouech Houmet Trabelsia Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 26/5/2023.

2024S00965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M035269 ; Madame Douha Rwissi a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Sidi Ahmed Zaroug Gafsa à Madame Nabiha Abdallah Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteuse Madame Nabiha Abdallah chez bureau Maître Mohamed Bechir Day Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 11/6/2024.

2024S00980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 26/6/2024 enregistré à la recette des Finances Victor Hugo Sousse le 23/7/2024 sous le n°24203867, Quittance n°M049634, la Sté SMILE, RNE n°1440606G, Rue Ennakhil 215 Khezama Est, a vendu le fonds de commerce d'un Magasin, sis à Rue Ennakhil 215 Khezama Est, à la Sté BEBE SERVICES DE COMMERCE EN DETAIL, RNE n°1775759G, Boulevard de la République Sousse.

Les oppositions sont reçues, dans un délai de 20 jours auprès de Maître Imad Eddine Chebaane, M.F 373 343 S/A/P/000, Rue Mikhaiil Naimy - Hammam Sousse.

Annonce publiée à Echourouk du 30/7/2024.

2024S00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé par les parties contractantes le 15 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances, Trocadéro, Sousse le 16 juillet 2024 sous le n°24201850, quittance n°M034137, M. Yassine Gassouma, commerçant, Son identifiant unique n°0878978D, demeurant 27 rue 198, Oued Elkharroub, Sousse, titulaire de la CIN n°02998567 délivrée à Tunis le 30/7/2014 a vendu à Mme. Zouhour Ghedes, comptable, demeurant rue El Ghazali, Bouhsina, Sousse, titulaire de la CIN n°05549252 délivrée à Tunis le 28/12/2016 la totalité du fonds de commerce sis à rue Abou Hamed El Ghazali, Bouhsina, Sousse et destiné à la vente de meubles, vitres et Sanitaires.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreuse au siège du fonds de commerce sus-indiqué et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" paru le samedi 20 juillet 2024.

2024S00985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 21/3/2024, enregistré à la recette des finances ksar hlal le 25/3/2024, n°M022501 quittance n°24007742, Madame Hanen Amar vend à M.Housem Jameli tout le fonds de commerce destiné en une BUVETTE avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'Avenue Mohamed Ganouni rue riadh 1 ksar hlal publié au journal Echourouk le 20/7/2024 et toute opposition doit être faite au bureau de l'avocat maître Hasna Gueti avenue martyrs immeuble

abess 2 Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 20/7/2024.

2024S00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 16/7/2024 enregistré à la recette des finances de Sayada Monastir sous le n°24200856 et la quittance n°M026255, Mr Boujelben Hatem a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de meubles et tout ce qui s'ensuit "Espace Ameni Meubles" sis à la rue Habib Bourguiba numéro 5310 Sayada Monastir à Mr Jmal Oussama.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 25/7/2024.

Toute opposition sera au bureau de maître Mouna ben Saada sis au 29 avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax.

2024X00967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 9/7/2024 enregistré à la recette des finances en date du 17/7/2024, sous le numéro 24203049, Mr Seifeddine Gargouri, a vendu à Mr Sami Ben Harb la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis RT GREMDA IMM SYPHAX Medical Magasin 02 Sfax «SYPHAX COFEEE».

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur RT Menzel Chaker km 5 Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 20/7/2024.

2024X00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 6/01/2024 enregistré à la recette des finances en date du 21/3/2024, sous le numéro 24201177, Mr Mohamed Frikha, a vendu à Mr Radhouane Sellemi la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis au 98 Souk Elhsor Bab Djebli Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur RT Gremda Km 2 IM Zatla Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 20/7/2024.

2024X00970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Abdelkafi Faten avocat à la cour d'appel, légalisé à la municipalité de Gremda le 16/7/2024, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 17/7/2024 sous le n°24203041, quittance n°M077029, Mr Boughariou Haitham, titulaire de la C.I.N n°11062964, a cédé à Mr Adouni Sami, titulaire de la C.I.N n°05837341, la totalité du fonds de commerce sis au magasin n°1 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à route Tbolbi km 5.5 Sfax destiné à la vente d'alimentation générale (vente de fruits secs Free Shop) avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions éventuelles se font au domicile élu de l'acheteur, fixé au contrat là où est exploité le fonds de commerce sis au magasin n°1 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la route Tbolbi km 5.5 Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 20/7/2024.

2024X00975FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte de location enregistré à la recette des finances cité elkhadra Tunis quittance n°M012841, enregistrement 24301209 la Société la Pause représentée par son gérant Mr Rafik Belaid a loué la totalité de F.C situé au R.C de la résidence d'Alain Savary n°71 local MB3 et MB5 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels durée de deux ans commençant le 01/7/2024 finissant juin 2026 à la société DMS café et resto représentée par son gérant Slim Derbel.

Cette annonce a été publiée le 30/7/2024 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2024T00749FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Fouchana le 3/7/2024 quittance n°M072171 enregistrement n°24302925.

Société Total Energies Marketing Tunisie, société Anonyme, MF N°003143/D/A/M/000, Registre de commerce n°0003143D représentée par Mr Mutaz Nazzal a loué la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels pour activité station service total Fouchana au local sis à la Rue de Belgique Km 9 Fouchana Ben Arous à la Société Fouchana services et GESTION, société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Hassen ADEL.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de la propriétaire du fonds de commerce SOCIETE TOTAL ENERGIS MARKETING TUNISIE au siège social sis à la Rue du Lac Huron - les Berges du Lac 1053 Tunis.

Cette annonce est publiée aux journaux Quotidien et Achourouk le 31/7/2024.

2024R02000FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un parti

Nom du parti : Essor des générations

Adresse : Rue de la République Immeuble Mlayeh bureau 703 Sousse 4000

Objectifs : démocratisation de l'activité politique dans le cadre de la légitimité destourienne afin de faire évolué la citoyenneté et la patrie et arriver au pouvoir dans un cursus légal

Son emblème : les principes enracinés de :

- La république
- La démocratie
- La liberté Individuelle

Fondateurs :

1- Férid Chouikhi
2- Hichem Bannour
3- Ameur Ghariani
4- Makrem Said Nemri
5- Manel Gabsi
6- Marwa Zigheni
7- Houda Kifeji
8- Mouna Nemri
9- Ramzi Hmaid
10- Ghofrane Arbia
11- Hichem Chebi
12- Anas ben Mostfa
13- Rim ben Mohamed Kifeji
14- Nourhene Faradi.

2024R01970APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 16/11/2023 il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement agricole Temzayet

Adresse : Cellule de vulgarisation agricole Bir Lahmer Tataouine.

Membres :

Président : Mr Monji Bourara

Trésorier : Mr Chawki Hadhek

Membre : Abdelmajid Hadhek.

2024R01985APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Au terme d'un procès-verbal constitutif en date du 5/3/1996, enregistré à la recette des finances le 23/7/2024 sous N°2470 1379 Quittance n°M050508.

Date de PV : 22/11/2005

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999.

Dénomination : Groupement de Développement «ELZAGAHBNA»

Siège social : ELZAGAHBNA-Délégation El Jem - Gouvernorat Mahdia

Lieu d'intervention : ELZAGAHBNA

Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée ELZAGAHBNA

Président : Abderazek MTIR

Trésorier : Taher KOUNI.

2024S00974APSF1

Constitution d'un Syndic des Copropriétaires

De la résidence Salwa City avenue sidi Abdelhamid EL KADHI Sousse

Suivant PV en date du 24/4/2024 Enregistré à la recette des finances de Sousse (rue de l'indépendance) le 23/7/2024 sous le n°1284 Quittance n°48360 déposé à la municipalité de Sousse le 17/7/2024 sous la réf. 6884/507 et autorisation accordée le 17/7/2024, il a été décidé la Constitution du Syndic des Copropriétaires de la résidence Salwa City avenue sidi Abdelhamid EL KADHI Sousse dont le siège est à l'avenue sidi Abdelhamid EL KADHI Sousse

Et son comité se compose de :

Président : EL HAJ Mohamed CIN : 05593905

Vice président : GHADHAB Riadh CIN : 06802770

Trésorier : El MOULA Elyes CIN : 05505326.

2024S00984APSF1

Constitution d'un syndicat

Par procès le 8/3/2024 enregistré à la recette des finances de Route de Tunis - Sfax le 02/5/2024 sous le n° de quittance M054094 et numéro d'enregistrement 24801867 a été décidé la constitution d'un Syndicat

Nom : Syndic des copropriétaires Imm Syrine.

Siège social : Imm Syrine Av Fadhel Ben Achour 3000 Sfax.

Objectif : Administration et entretien de la résidence.

Membres :

Rania Aloulou : Présidente de syndicat

Mhamed Abdelkafi : Trésorier

Jamel eddine El Arbi : Membre.

2024X00974APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Yassmine Bloc FGJ

Suite au R.V du 24 février 2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 23 avril 2024 sous le n°1649090 quittance n°MO55719.

Le nouveau bureau se compos de Jallouli Khaled Président, Riadh Ferikha trésorier et les membres Amal ben Massoud, Basem Aloudani.

Et ce à partir du 26 Février 2024 au 25 février 2026.

2024T00728APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication licitation immobilière

Le demandeur à la vente : Monsieur Idoudi Lotfi, résident à Tunis, élisant domicile au bureau de son avocat Maître Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

Les défendeurs à la vente : 1) Madame Monia Laalai, Madame Hayet Laalai, 3) Monsieur Mohamed Tej Eddine Laalai, 4) Monsieur Chiheb Eddine Laalai, 5) Madame Raoudha Laalai, 6) Monsieur Mohamed Chawki Laalai, 7) Madame Wafa Laalai, 8) Monsieur Iyadh Laalai, 9) Madame Francine janne députer. Tous demeurant à Tunis 15 Rue du Var Montfleury, et de façon préventive pour le quatrième sus-cité Monsieur Chiheb Eddine Laalai à l'appartement A1-1 résidence "al kinz" Rue Othman Charni Manar 1 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Bougerra Adel sis au 79 Avenue Habib Bourguiba Nabeul.

L'immeuble à vendre : La Totalité de l'immeuble dénommé «Victoire 4» objet du titre foncier n°90557 Tunis, d'une contenance totale de 202 parts, sis au 15 rue du Var Montfleury Tunis, il s'agit d'un lot de terrain sur lequel

est bâti une veille maison composée d'un rez-de-chaussée divisé en 3 chambres, cuisine et toilette.

Mise à prix : 145.886D046.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 27/8/2024, à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2024T00738VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Tél : 55.383.109

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie :

1) Jalel ben Farhat Boudrigua CIN n°00131492 demeurant au 13 rue Yahia Ibn Tamim el Wardia Tunis

2) Zied ben Farhat Boudrigua CIN n°00756534 demeurant au 13 rue Yahia Ibn Tamim el Wardia Tunis en leur qualité de caution réelle et hypothécaire.

3) Société DOUC'HEURE SARL représentée par sa gérante Karima ben moussa identifiant unique 1519848D dont le siège social N°84 route de gammart la Marsa ouest en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira Tunis. Tél : 55.383.109 MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet de 2 titres fonciers n°195310 Tunis dénommé boudrigua 2 ; d'une superficie de 383 m² ; et le titre foncier n°195311 dénomme boudrigua 1 d'une superficie de 463 m²; sis à avenue Mohamed Trabelssi n°64 el Omrane supérieure sur lesquelles, est construit un bâtiment qui se compose d'un rez-de-chaussée et 2 étages et un studio au toit : le rez-de-chaussée se compose d'un studio et un appartement qui se compose de 2 chambres, toilette avec douche et escalier qui mène au 1er et 2 étage; et un autre appartement se compose de 2 chambres ; salon et cuisine et toilette; la superficie couverte est de 365 m². Le 1er étage se compose de 2 appartements chaque APP se compose de 2 salons 3 chambres toilette avec douche, salle de bain, cuisine équipée entre les 2 APP existe un duplexe qui se compose de 2 chambres, cuisine; et salle de bain; la superficie couverte est de 504 m² : 2ème Etage se compose de 2 appartements chaque App se compose de 3 chambres, 2 salons ; cuisine équipée, toilette avec douche et salle de bain entre les 2 APP existe un duplexe qui se compose de 3 chambres, salle de bain et un hall; la superficie couverte est de 504 m² ; un escalier menant au toit où il existe un studio qui se compose d'une chambre et, toilette d'une superficie couverte de 82 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 1.410.919,397 dinars suite à la réduction de 40% outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 3/9/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours.

2024T00740VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Les poursuivants : Les sieurs et dames : Hassen - Ayed - Khira - Zina - Chokri les fils de Taieb Hammami - ayant élu domicile au cabinet d'avocat maître El Air Kamel sis à Zaghouan 33 Av. de l'Indépendance.

Le copropriétaire : Monsieur Mongi ben Taieb Hammami domicilié rue 2 Mars 1934 cité El marjaa El Fahs.

L'avocat poursuivant : Maître El AIR Kamel avocat 33 Av. de l'Indépendance Zaghouan.

L'immeuble à vendre : La totalité de la propriété non enregistrée qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 350m² sis à rue 2 Mars 1934 cité el marjaa El Fahs se composant de 3 chambres à coucher - cuisine -une salle d'eau et jardin.

Titre Exécutoire : Le jugement rendu par la cour d'appel de Nabeul sous le n°31419 en date du 16/11/2021.

La mise à prix après réduction de 40% : est fixée à la somme de soixante dix huit trois cent trente cinq dinars 20 millimes (78.335 ,020) dinars plus les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le lundi 26/8/2024 à partir de 9H au tribunal de première instance de Zaghouan.

Condition de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Zaghouan et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2024T00748VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Jamila bint Mohamed Salah Brahim, demeurant mandra Teboulba.

La partie poursuivie : Wahid Wesslati, demeurant à Rue les oranges près de la station métro épicerie Adnan Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jabeur, avocat, dont le siège est à l'avenue 23 janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : la moitié de part Indivise de la maison contenant une salle, deux chambres, une salle de bain, une cuisine et une petite chambre ouvrante à la route et adjacente à un escalier menant au toit qui s'ouvre aussi à la route, sa surface est de 118 m², située à la rue Elmandra Teboulba Monastir, ses frontières; une route au sud et à l'est,

à l'ouest la maison de Semi Weslati et la propriété de Semi Mabrouk en nord.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : tel que arrêtée par l'expert Judiciaire Mr Mohamed Elaati nommé suivant l'ordonnance sur requête n°8980 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 12/12/2023 est fixée à cinquante sept mille huit cents dinars (57.800.000 D) outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal et ce montant a été réduit d'un pourcentage de 40 % pour devenir trente quatre mille six cents quatre vingt dinars (34.680.000 D).

Date de l'adjudication : mercredi le vingt huit août deux mille vingt quatre (28/8/2024) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenue l'autorisation du gouverneur de la région.

2024S00975VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

A la demande de Monsieur Majdi ben Hamza ben Mohamed Ferchichi demeurant à Khzama ouest gouvernorat de Sousse titulaire de CIN 00283177 en qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie saisie : Monsieur Badreddine ben Khlifa ben Abdallah Bannour demeurant à Bkalta Gouvernorat Monastir - titulaire de CIN 04177447.

A la diligence de maître Klefi Sonia Avocat à la cour de cassation, rue Mohamed Sheim n°2 Monastir, a été mis en vente la totalité de l'appartement au 1er étage utile pour l'habitation objet du titre foncier n°50025 Monastir dénommé "shams" situé à Bkalta dont la superficie globale est de 181 m² - composé d'une première parcelle représentée par l'appartement résidentiel d'une superfinie de 167 m² ainsi que d'une deuxième partie représentée par un menant à la première partie d'une superficie de 14 m².

L'immobilier susmentionné contenait les hypothèques suivantes :

- Une hypothèque volontaire émise le 27/02/2007 au profit de la banque nationale agricole en la personne de son représentant légal résident à son siège social rue el Hédi Nouira Tunis en guise de justificatif d'une hypothèque d un montant 150 000, 000 de dinars au taux d'excédent du marché en vigueur.

- Une hypothèque volontaire émise le 27/02/2007 au profit de la banque nationale agricole en la personne de son représentant légal résident à son siège social rue el Hédi Nouira Tunis en guise de justificatif d'une hypothèque d'un montant 30000, 000 de dinars au taux d'excédent du marché en vigueur.

- Mis en œuvre par l'huissier notaire Latifa al-hasairi selon son numéro 12111 en date du 17/5/2022 à la demande du collecteur financier à Bkalta dont le domicile choisi est au bureau de Maître Wassila al Alwi situé à bab el Krem à Monastir, qui a été effectivement ordonné le 23/5/2022 et le montant a été documenté de 322972,644 dinars.

Mise à prix : Le prix est déterminé cent un mille six cent soixante dinars selon le rapport d'expertise ajoutant les frais.

Date, heure et lieu de l'adjudication : le 4/9/2024 à 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble saisi pouvant être tous les jours suivant horaires administratifs pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Klefi Sonia avocat du poursuivant à son adresse sise à Monastir rue Mohamed Sheim n°2 ou au cahier des charges au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qu'auront consignées le 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires.

2024S00986VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Chokri Ben Anwar Ammar, titulaire de la CIN 08184462, commerçant, demeurant à la route Mahdia, km 3, Markez Hached Sfax ou à la route Menzel Chaker km 0.2 Sfax 3072

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

Les 90 parts indivises de la totalité de 335 parts (90/335 parts) dans l'immeuble objet du titre foncier n° 121344 Sfax dénommé «WIDED» situé à la route Mahdia, km 3 impasse Ammar Sfax. Sa superficie totale est de 335 m².

Les parties saisies, représentent, selon l'expertise de Mr Muhammad Walha, une maison d'une superficie de 90 m², accessible à travers une impasse du coté nord.

La construction est carrelée, son plafond est de 3.30 m d'hauteur, elle contient *un couloir, *un salon avec une fenêtre donnant sur le coté nord, *une pièce munie d'une fenêtre ouvrant sur le sud et une autre munie d'une porte fenêtre donnant sur l'Est, *une cuisine dont les murs sont couverts de porcelaine à une hauteur de 2,20 m, munie d'une fenêtre et équipée de sous armoires et d'un placard mural, *une salle de bain équipée, revêtue de porcelaine à une hauteur de 2,20 m, *d'une salle d'eau et d'une terrasse couverte d'une largeur de 1,00 m.

La construction est équipée d'électricité et d'eau potable

Elle est limitée du sud, de l'Est et de l'ouest par Anwar Ammar - une partie du reste du titre foncier 121344 Sfax et du nord par une impasse de 6 m de largeur d'où la façade de l'immeuble et son entrée.

La mise à prix : 72.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 02/9/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboukacem Chebbi Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00976VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N° B187881996, RNE 0000110F ;

Partie saisie : Hamrouni Lotfi, titulaire de la CIN n°08154721, propriétaire d'une pizzeria, demeurant à la route de l'aéroport km4 chez restaurant LOTFI Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité d'un terrain rectangulaire, clôturé de tous les côtés, sur lequel est construit au niveau des limites Est et ouest, un bâtiment de 2 étages, situé sur la route de l'aéroport (AGAREB), km 8,5, cité Al- Wafa, Sfax, à droite en direction du centre ville, et à environ 2000 m de la route principale.

Sa superficie : 225 m² et mesurant du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 22.50m et de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 10 m.

Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée entièrement construit et équipé, et d'un étage supérieur en cours d'achèvement, bâti au niveau des frontières Est et ouest séparant les voisins, sans laisser de distance de retrait.

Le rez-de-chaussée : Sa superficie couverte est de 115 m², il comprend un salon, un hall menant à une pièce donnant sur le coté sud, deux chambres ouvrant sur l'ouest, une salle de bain et une cuisine donnant sur le sud munie d'une 2ème porte ouvrant sur une terrasse.

Son Plafond est en ourdis et en béton armé, ses murs extérieurs sont construits avec briques de 12, ses cloisons intérieures sont construites avec briques ordinaires, et il est entièrement enduit et peint de l'intérieur et de l'extérieur. Tout son sol est carrelé, à l'exception du sol de la cuisine et de la salle de bain qui sont recouverts de carreaux de céramique.

Les murs de la cuisine et de la salle de douche sont recouverts de porcelaine peinte. La cuisine est équipée de tables en marbre avec des armoires en bois de qualité normale. Les équipements sanitaires sont également de qualité normale. Les portes et les fenêtres sont en bois ordinaire et les fenêtres ne sont pas équipées de fer de protection.

Le rez-de-chaussée est équipé d'électricité et d'eau potable.

L'Etage supérieur : il est en cours de construction. Sa superficie est de 115 m², il est accessible à travers des escaliers ouverts construits sur le coin sud Est de la propriété.

Son toit est en ourdis et en béton armé. Ses murs extérieurs sont en briques. 12 Certaines cloisons intérieures sont construites de briques, tandis que d'autres ne le sont pas encore. Les murs de la cuisine sont en plâtre et elle est non encore entièrement construite et équipée.

La totalité du terrain est limité du sud par une rue goudronnée d'où il est accessible, de l'Est par Cherni Chokri, du nord par une impasse d'où l'entrée aussi et de l'ouest par El Makki

La mise à prix : 113.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 4/9/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00977VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sise à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Parties saisie : 1) Abdelhafidh Ben Taiib Fakhfakh, titulaire de la CIN n°01124865, expert judiciaire, demeurant à l'Avenue 5 Août immeuble Carrefour Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit de propriété sur l'immeuble hypothéqué

2) Monia bent Habib Ben Mohamed Ben Ameur épouse Fakhfakh Abdelhafidh, professeur, titulaire de la CIN 01325970, demeurant à sakit ezzit Sfax - en sa qualité de tiers détenteur du droit d'usufruit sur le bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : La totalité de l'appartement situé au 1er étage d'un immeuble dit immeuble «Al-Hammami » (app C) sis à Sfax à avenue 7 novembre anciennement et actuellement à rue de la liberté, objet du titre foncier n°31016 Sfax nommé «Al Hammami 19» ainsi que les 10/100 parties communes et indivises y afférentes relevant du titre foncier 18733 Sfax.

L'appartement est d'une superficie totale de 117m², il se compose après modifications selon l'expert M.Moncef Damak de 3 chambres, un hall, 2 salles d'eau, une salle de douche, une cuisine et une toilette.

Le sol de la propriété est couvert de parterre. Elle est équipée d'eau potable et d'électricité et est reliée à des canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement.

Le bâtiment est équipé d'un ascenseur en plus des escaliers. L'état de l'appartement est bien de point de vue construction et il n'y a aucune activité dedans.

Remarque : Le propriétaire initial de l'appartement, M. Abdulaziz Mseddi, y avait préalablement apporté des modifications, notamment en insérant des espaces pour lesquels une décision d'appel avait été rendue pour lever les dommages avant que la 1ère partie saisie ne l'achète à son propriétaire initial susmentionné.

La mise à prix : 126.360.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 02/9/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00978VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sise à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancière hypothécaire.

Parties saisie : Riadh Ben Habib Kammoun, titulaire de la CIN 001342544, gérant d'un établissement, RNE 0728182P, demeurant à la route de Gremda km6 rue 2 Mars 1934 impasse 20 maison 1 Gremda Sfax - en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble nommé «RIADH» objet du titre foncier n°77256 Sfax, situé sur la route de l'Afrane, km 6, rue 2 mars, Sfax. C'est un terrain d'une superficie de 1165 m², sur lequel est édifiée une villa moderne à deux étages, clôturée de murs des quatre côtés, enduits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à une hauteur de 2,20 m.

L'entrée à la propriété se fait du côté ouest à partir d'une 1ère porte en fer de 1,60 m de largeur, puis une deuxième porte en fer avec télécommande de 4,80 m de largeur.

La villa se compose de 2 étages, chacun d'une superficie de 180 m², comme suit :

- Le rez-de-chaussée comprend une entrée ouest, avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff. Il contient *une véranda avec un toit en staff, donnant sur les cotés sud et Est et un sol en marbre, *un hall de réception spacieux avec 4 fenêtres donnant sur le coté sud et une porte fenêtre menant à la véranda du coté Est, *un séjour spacieux, *2 couloirs dont l'un contient un placard, *une suite parentale munie d'une salle de bain équipée d'appareils sanitaires et céramiques de haute qualité; et d'un dressing. *Une chambre d'amis avec un placard mural et une fenêtre. *Une salle d'eau, *Une cuisine équipée de haute qualité avec une porte fenêtre donnant sur une terrasse sans toit-sèche-linge muni d'une petite pièce avec douche.

- L'étage supérieur dispose d'une entrée ouest, également avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff. Il contient *un hall de réception spacieux, *un salon spacieux, *un couloir, *3 chambres spacieuses, *une salle d'eau et *une cuisine équipée chacune, de haute qualité.

Dans le coin nord ouest de la villa se trouve un entrepôt ouvrant sur le coté ouest dont le sol est en parterre, il contient une cuisine, deux placards, une fenêtre et une porte menant à la terrasse.

Dans le coin Est du terrain, est construite une piscine de 34 mm, suivie d'une zone carrelée de 7/10 m, ainsi qu'une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC.

L'emplacement de la propriété est bon, elle est équipée d'électricité et de l'eau potable, de chauffage central et de panneaux de tension.

L'équipement en bois est de haute qualité et les fenêtres sont en aluminium avec roulants électriques et protégé par un fer.

Du côté sud du terrain, on retrouve un jardin arboré avec de nombreuses plantes et arbres, et aussi un «majel» équipé d'un moteur électrique. L'ensemble de la propriété est limité du sud par une route goudronnée, rue 2 mars, de l'Est par Amin Kammoun, du nord, par Hala Kammoun et de l'ouest par une voie publique.

La mise à prix : 994.400.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 4/9/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00979VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Etude Maître Ben Said Hanen

sis 7 rue Victor Hugo Immeuble Borgi SFAX

Matricule fiscal : 000PA1081866/B

Partie poursuivante : Bank Tunisienne de Solidarité représentée par son représentant légal dont le siège social est au 56 rue Mohamed el khames 1002 Tunis immatriculée au registre de commerce sous le n°B1162831997 au siège de sa succursale Sfax 2.

Partie saisie : Hassen EL Fehri, sis à la Route Tunis km 1.5 Bouret Khmekhem SFAX et aussi Route Habenna Km 6 immeuble Nour EL Houda n°4 et n 5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Said Hanen Avocat à la cassation sis 7 rue Victor Hugo Immeuble Borgi Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication : Consiste en 1/2 de l'ensemble de la propriété située à Rue Sousse liant route Saltnia et Habenna km4 Sfax. Il s'agit d'un appartement se trouvant au 2ème étage d'une superficie d'environ 129 mètres carrés avec les parties communes de l'immeuble, Composé de quarte chambres, une cuisine, une salle de bain et toilettes avec 2 balcons. Elle est bordée au nord par Mostafa Dhuib, bordée au sud par Abdelkader et Abdelhamid Mhirsi. Elle est bordée à l'ouest par le voisin Saleh Tounsi, et bordée à l'Est par une rue.

Mise à prix : La mise à prix a été estimée à cinquante huit mille cinquante dinars (58.050.000d) majoré des droits et frais divers.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 26 Août 2024 (26/08/2024) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de SFAX sis à Rue Abou Kacem Chebi SFAX.

Note :

1/ L'appartement soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant.

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devrait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024X00990VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de tutelle

En vertu d'un jugement de tutelle émis par le tribunal de première instance de Gafsa le 29/11/2023 sous le n°708, le surnommé Mr Maher ben Amor BEN HAJ ALI titulaire de la CIN n°06233460 est nommé tuteur de son frère Sofien né le 10/11/1980 à Sidi Aich et titulaire de la CIN n°06179392 en vertu d'un jugement personnel n°78449 du 16/12/2022 à cause de la faiblesse d'esprit.

2024T00745VEPA2

Société CIPAP 5 rue de la chimie zone industrielle

MF : 0000 268/D

Sidi Rezig Ben Arous

Suivant procès-verbal rendu par le tribunal de première instance Ben Arous il a été décidé la cession de la société cipape 5 rue de la chimie zone industrielle Ben Arous à la société de minoteries et des industries diverses (SMID) RNE 0437436/Z représenté par monsieur Abderrazek ben Mohamed ben Elhadj Ali Jomaa et de procédé à la décision de cession suivant :

L'article 463 du registre de commerce sous la supervision du juge commissaire Houda Chaabani.

2024T00746VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

I.U : 1051950E

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/64 en date du 8 juillet 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un terrain immatriculé d'une superficie de 17640 m² sis à la rue Farhat HACHAD (route de Tunis) El JEM - Mahdia est prolongé au 5 septembre 2024 sachant que la mise à prix est réduite à 30 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater le terrain objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00961VEPA2

Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'un hôtel

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011- Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 01 juillet 2024 affaire n°5178/35 le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 30 août 2024.

Toute personne désire participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00962VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un immeuble immatriculé

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 15 juillet 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public qu'il se propose de céder un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² et qui se compose essentiellement d'une administration sachant que ledit immeuble sis à la Zone Industrielle Sidi El Hani - Sousse.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater l'immeuble objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 300,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 30 août 2024. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2024S00963VEPA2

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu du jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 24 juin 2024 affaire n°93, il a été déclaré la vente des actifs de la Société Hôtelière Et Touristiques «HILL DIAR» comme étant un tout indivisible au profit de la Société Kahloun de Promotion Immobilière.

2024S00964VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Suivant jugement d'urgence n°65561 en date du 9/7/2024 émanent du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed BRAHAM en tant qu'administrateur judiciaire à la tête de l'entreprise d'équipement du centre inscrit au registre national des entreprises et qui a pour identifiant unique 0004694L.

L'administrateur judiciaire a pour mission la direction, l'administration et la gestion de l'entreprise.

2024S00972VEPA2

Avis pour les créanciers

Nomination de liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête n°17089 en date du 4/7/2024 émanant du tribunal de première Instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed BRAHAM en tant que liquidateur judiciaire sur les propriétés partagées entre SAMEH BAHRI et FARES BOUSLAMA et la liquidation de commun.

Les créanciers de la dite propriétés partagées sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs par lettre recommandée avec accusé de réception : BP 49 Bureau postal El Ghrabi 4017 Hammam Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au jort. Téléphone : 94606666.

2024S00973VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une entreprise

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 15 juillet 2024 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public qu'il se propose de céder l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 30 août 2024.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2024S00976VEPA2

La clôture de la procédure de règlement judiciaire.

Société ROYAL CUIR S.A.R.L

Siège social : rue El Andalousse - route de plage Hammam Sousse - Sousse

M.F : 0028422Q

En vertu du jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 15 juillet 2024 affaire n°39, il a été déclaré la clôture de la procédure de règlement judiciaire de la société ROYAL CUIR et la suppression de toutes les interdictions résultant du jugement rendu par la même chambre en date du 24 avril 2007 affaire n°2834.

2024S00977VEPA2

Liquidation Judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°5295 émanant du président du tribunal de première Instance de Monastir en date du 11/7/2024 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu Achour Rahim. Siège de liquidateur Immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2024S00987VEPA2

Décision de Changement du syndic de faillite

Société Auto HB

Identifiant Unique : 1029738W

Adresse : 316 avenue Habib Bourguiba Mahdia

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 juin 2024, a été décidé de remplacer le syndic de faillite Makrem Ben Abderahmen par le syndic de faillite Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau N° B13, Sousse - 4000.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024S00989VEPA2

Décision de Changement du syndic de faillite

Société Tunisienne des Aliments Composés SARL

Identifiant Unique : 0010895G

Adresse : 10 Avenue Taher Sfar Mahdia

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 juin 2024, a été décidé de remplacer le syndic de faillite Makrem Ben Abderahmen par le syndic de faillite Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau N° B13, Sousse - 4000.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024S00990VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la société WISEMP - SARL

Capital social : 10.000.000 dinars

IU : 1690255T

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul

En vertu de l'ordonnance sur requête n°2062 émanant du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 12/7/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, liquidateur de la société WISEMP SARL en la personne de son représentant légal inscrit au Registre National des Institutions sous le numéro 1690255T.

Il appartient à tous les créanciers de la société de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024401908VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE PARTICIPATIONS (SOGEDIP)

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

I.U : 1279257 Y

M.F : 1279257YAM000

Messieurs les actionnaires de la société SOGEDIP sont convoqués le vendredi 16 août 2024 à 11H, au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2024T00739SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SEFINA-SICAF

S.A au capital de 17.737.500 DT

Siège social : Zone Industrielle 7 Rue n°5 La Charguia 1 - Tunis

RNE : 0447042 P

Identifiant CNSS : 140974-33

Messieurs les actionnaires de la société "SEFINA-SICAF" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 16/9/2024 à 10h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration,

2) Modification de l'article 1er des statuts relatif intitulé «Formation»,

3) Modification de l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale,

4) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social,

5) Modification de l'article 5 des statuts relatif au siège social,

6) Modification de l'article 24 des statuts relatif aux conventions entre la Société et ses Administrateurs,

7) Modification corrélative des statuts,

8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00743SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société AGROMED S.A

IMMEUBLE SARRA, BV Principal, 2ème Etage, 1053 Les Berges du Lac, Tunis.

Identifiant unique : 0539745A

Messieurs les actionnaires de la société AGROMED S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 3/9/2024 à 9H au bâtiment sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au bâtiment sis au GP 1 Km 12 Ezzahra.

2024R01998SANB3

SOCIETE PALM BEACH HAMMAMET

SA au capital de : 14.373.920 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1001 Tunis

Identifiant unique : 1574595/M

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 23 Août 2024 à 10 heures, à l'hôtel Palm Beach Hammamet, zone touristique,

Hammamet Nord - 8050 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Approbation de l'avance en compte courant de Maher Loukil ;

3- Approbation des emprunts bancaires et des garanties octroyées aux banques;

4- Approbation rétroactive des contrats de location des fonds de commerce de l'Hôtel et de leurs avenants ;

5- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant la Société;

6- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes ;

7- Approbation des états financiers de la Société;

8- Affectation des résultats de la Société;

9- Approbation des conventions réglementées de la Société;

10- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général ;

11- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

12- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

13- Formalités légales.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire susmentionnée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

2024R02012SANB3

SOCIETE PALM BEACH HAMMAMET

SA au capital de : 14.373.920 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1001 Tunis

Identifiant unique : 1574595/M

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 23 Août 2024 à 13 heures, à l'hôtel Palm Beach Hammamet, zone touristique, Hammamet Nord - 8050 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- Augmentation de capital par incorporation de la prime de scission

- Modification des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

2024R02013SANB3

Société «ECHIFA Holding» SA

Société anonyme

Au capital de 28 937 580 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1418842L

MF : 1418842L A M 000

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023, pour le 27 août 2024 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration, et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;

3. Affectation du résultat comptable des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

4. Quitus aux Conseil d'Administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

8. Nomination du commissaire aux comptes;

9. Questions diverses.

2024S00982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 Août 2024

STE POLYSMART

Société anonyme

Au capital de 1.212.384 TND

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1389018 W

Siège social : 4, rue Zeriab, 2078, La Marsa

Cher actionnaire,

La société POLYSMART informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue lundi, 19 Août 2024 à 10 heures, au siège de la société UGFS NA sis à immeuble Fradj, 2ème étage, Rue Lac Biwa, Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Pouvoirs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2024401913SANB3

Autres sociétés

Assemblée Générale Ordinaire

Société Mutuelle centrale de Services

Agricoles et Oléicoles

Sous Matricule Fiscal 000361 Z/A/M/000

Sis à Chaouat Km28, Jdeida - Manouba

Capital social : 14640,000 dt

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle centrale de Services

Agricoles et Oléicole invite tous les adhérents de la société d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 Août 2024 à 10 H30 à son usine sise à Chaouat Km 28, Jdeida Manouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La démission du Président du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration.

- L'acceptation des nouveaux coopérateurs.

- La mise à jour de la liste des coopérateurs.

- Etablir la composition du Conseil d'Administration sur la base des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2008 et de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2016.

- Suivre l'activité de l'entreprise

- Accepter les candidatures aux membres du conseil d'administration.

Remarque :

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance à son usine sise à Chaouat Km 28, Jdeida - Manouba de tous les documents relatifs à l'assemblée générale Ordinaire à partir du 19 Août 2024.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les adhérents de la Société.

2024T00747SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Madame Asma Bent Mohamed Ben Ahmed Doufani titulaire de la carte d'identité nationale n°06250193 annonce la perte de son titre de propriété n°575544 Nabeul suivant attestation de perte délivrée par le Poste de Police Bir Challouf Nabeul le 15/6/2024.

2024T00744DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Abdellatif Ben Mohamed Chalbi déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers agricoles situé à Ellouza Jbeniana Sfax daté le 28/6/2006 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00968DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé dè l'Etat
du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **05 Juin 2024** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Ras Blat Bizerte	Bizerte Nord	700	**Nord:** T.F N° 131872 **Sud:** Route Projettée **Est:** Route Projettée **Ouest :** T.F N° 42097	D.P.E 457
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	1060	**Nord :** T.F N° 132791 **Sud :** Route Projettée **Est :** Accée **Ouest :** Inconnu	D.P.E 458
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	1500	**Nord :** Sahbi Assadi **Sud :** Inconnu **Est :** Inconnu **Ouest :** Inconnu	D.P.E 459
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	1000	**Nord :** Accée Agricole **Sud :** Lotfi Romdhane **Est :** Inconnu **Ouest :** Inconnu	D.P.E 460
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	900	**Nord :** T.F N° 132791 **Sud :** Route Projettée **Est :** Réquisition N° 15557 Bizerte **Ouest :** Accée	D.P.E 461

Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	2031	**Nord:** Accée **Sud:** Accée et Habib Mokrani **Est:** Propriété Ben Sta **Ouest :** Accée et Réquisition N° 22775 Bizerte	D.P.E 462
Nadhour Korniche Bizerte Nord	Bizerte Sud	1103	**Nord :** Rue **Sud :** Accée et Habib Mokrani **Est :** Propriété Bilel Sta et Réquisition N°27083 Bizerte **Ouest :** Réquisition N°22506 et Abd Errahmen Diden	D.P.E 463
Marnisa Bizerte	Bizerte Sud	380	**Nord :** Place **Sud :** Route Tella Bizerte **Est :** Accée **Ouest :** Place	D.P.E 464
Marnisa Bizerte	Bizerte Sud	2000	**Nord :** Propriété Houssin Makhlouf **Sud :** Place **Est :** Propriété Hichem Makhlouf **Ouest :** Propriété Houssin Makhlouf	D.P.E 465
Marnisa Bizerte	Bizerte Sud	430	**Nord :** Propriété Houssin ,Hichem et Sadek Mkhlouf **Sud :** Propriété Béchir Mkhlouf et Route Tella Bizerte **Est :** Accée **Ouest :** Accée	D.P.E 466
Semmène	Joumine Bizerte	120000 530000	**Parcelle A:** **Nord :** Route **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** Route **Parcelle B:** **Nord :** Route **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** Route	D.P.E 467
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	610	**Nord :** Propriété Mohamed Belhwen **Sud :** Propriété MoustafaAttouj **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 468
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	610	**Nord :** Propriété Emna Belhwen **Sud :** Propriété Fawzi Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 469
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	305	**Nord :** Propriété Rafika Belhwen **Sud :** Propriété Mohamed Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 470
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	305	**Nord :** Propriété Selma Belhwen **Sud :** Propriété Emna Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 471
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	305	**Nord :** Propriété Kalthoum Belhwen **Sud :** Propriété Rafika Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 472

Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	305	**Nord:** Propriété Ilyes Belhwen **Sud:** Propriété Selma Belhwen **Est:** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 473
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	610	**Nord :** Propriété Mohamed Belhwen **Sud :** Propriété Kalthoum Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 474
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	610	**Nord :** Propriété Amel Arabi **Sud :** Propriété Ilyes Belhwen **Est :** Route Projettée **Ouest :** Héritiers Diden	D.P.E 475
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	1831	**Nord :** Héritiers Belhwen **Sud :** Propriété Assafaxi **Est :** Propriété Assafaxi **Ouest :** Route Projettée	D.P.E 476
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	1220	**Nord :** Propriété Amel Arabi **Sud :** Héritiers Belhwen **Est :** Propriété Assafaxi **Ouest :** Route Projettée	D.P.E 477
Nadhour Bizerte	Bizerte Nord	611	**Nord :** Propriété Kamel Belhwen **Sud :** Propriété Roukaya Belhwen **Est :** Propriété Assafaxi **Ouest :** Accée	D.P.E 478
Nadhour Bizerte Korniche	Bizerte Nord	9500	**Nord :** Route Cap Blanc **Sud :** Forêt **Est :** Route Projettée **Ouest :** Réquisition N°24785 Bizerte et 9421 Bizerte	D.P.E 479
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	2200	**Nord :** Propriété Mansour Dridi **Sud :** Forêt **Est :** Propriété Azouz Dridi **Ouest :** Propriété Chalbia Dridi	D.P.E 480
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	1100	**Nord :** Route Projettée **Sud :** Route Projettée **Est :** Propriété Mohamed Saleh Dridi **Ouest :** Propriété Ali Dridi	D.P.E 481
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	1800	**Nord :** Propriété Mohsen Dridi **Sud :** Route Projettée **Est :** Propriété Ramzi Dridi **Ouest :** Propriété Mohsen Dridi	D.P.E 482
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	100 1200	**Parcelle A:** **Nord :** Route Projetée **Sud :** Route Projetée **Est :** Propriété Ali Dridi **Ouest :** Propriété Ismail Dridi **Parcelle B:** **Nord :** Propriété Mohamed Ben Nacer **Sud :** Route Projetée **Est :** Propriété Ali Dridi **Ouest :** Propriété Samir Dridi	D.P.E 483
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	600	**Nord :** Route Projettée **Sud :** Propriété Hssen Dridi **Est :** Propriété Azzouz Dridi **Ouest :** Propriété Hssen Dridi	D.P.E 484

Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	750	**Nord :** Route Projettée **Sud :** Forêt **Est :** Propriété Mohsen Ben Saleh **Ouest :** Propriété Hssen et Mansour Dridi	D.P.E 485
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	600	**Nord :** Route Projettée **Sud :** Route Projettée **Est :** Propriété Ramzi Dridi **Ouest :** Route Projettée	D.P.E 486
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	1300	**Parcelle A:** **Nord :** Propriété Saleh Dridi **Sud :** Forêt **Est :** Route Projettée **Ouest :** Inconnu **Parcelle B:** **Nord :** Propriété Hssen Dridi **Sud :** Forêt **Est :** Propriété Moncef Dridi **Ouest :** Route Projettée **Parcelle C :** **Nord :** Route Projetée **Sud :** Forêt **Est :** Propriété Mohsen Marnissi **Ouest :** Propriété Mohsen Ben Saleh Marnissi	D.P.E 487
Henchir Assabeh Bizerte Marnissa	Bizerte Sud	250	**Nord :** Route Projettée **Sud :** Route Projettée **Est :** Propriété Hattab Dridi **Ouest :** Route Projettée	D.P.E 488

2024R01990DIVD2

SONEDE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2019	31/12/2018	Variation
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		7 921 537	5 801 150	2 120 387
Amortissements		-2 335 500	-1 713 464	-622 037
	VI.1	**5 586 037**	**4 087 686**	**1 498 350**
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		3 348 393 093	3 137 979 510	210 413 583
Amortissements		-1 401 519 559	-1 317 513 516	-84 006 043
Provisions		-23 397 813	-7 074 130	-16 323 683
	VI.1	**1 923 475 722**	**1 813 391 864**	**110 083 858**
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		76 440 325	66 975 089	9 465 236
Provisions		-14 599 922	-11 168 625	-3 431 296
	VI.2	**61 840 403**	**55 806 464**	**6 033 939**
Total des actifs immobilisés		**1 990 902 161**	**1 873 286 014**	**117 616 147**
Autres actifs non courants	VI.3	**104 333 361**	**163 009 887**	**-58 676 526**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**2 095 235 523**	**2 036 295 901**	**58 939 621**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		67 147 225	52 993 878	14 153 347
Provisions		-9 389 405	-8 222 997	-1 166 408
	VI.4	**57 757 820**	**44 770 881**	**12 986 939**
Clients et comptes rattachés		472 722 990	389 764 957	82 958 033
Provisions		-212 956 442	-178 514 324	-34 442 118
	VI.5	**259 766 548**	**211 250 633**	**48 515 915**
Autres actifs courants		309 301 245	66 468 260	242 832 986
Provisions		-11 011 690	-11 697 076	685 385
	VI.6	**298 289 556**	**54 771 184**	**243 518 371**
Placements et autres actifs financiers	VI.7	252 707 115	278 246 020	-25 538 905
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	130 073	6 869 426	-6 739 353
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**868 651 113**	**595 908 144**	**272 742 969**
TOTAL DES ACTIFS		**2 963 886 635**	**2 632 204 044**	**331 682 592**

SONEDE

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2019	31/12/2018	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	**VI.9**	1 253 798 808	907 836 100	345 962 708
Réserves et primes liées au capital	**VI.10**	104 780 868	105 165 221	-384 352
Autres capitaux propres	**VI.11**	743 263 271	654 058 849	89 204 422
Résultats reportés		-345 329 340	-252 658 276	-92 671 065
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***1 756 513 606***	***1 414 401 894***	***342 111 712***
Résultat de l'exercice		**-203 051 138**	**-92 671 065**	**-110 380 074**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***1 553 462 468***	***1 321 730 829***	**231 731 639**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	**VI.12**	554 221 865	607 039 523	-52 817 658
Provisions pour risques et charges	**VI.13**	60 720 514	38 073 758	22 646 756
Autres passifs non courants	**VI.14**	13 932 864	12 439 704	1 493 160
Total des passifs non courants		***628 875 243***	***657 552 985***	**-28 677 742**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	**VI.15**	232 288 703	157 336 805	74 951 898
Autres passifs courants	**VI.16**	382 155 190	297 060 074	85 095 116
Concours bancaires et autres passifs financiers	**VI.17**	167 105 030	198 523 351	-31 418 321
Total des passifs courants		***781 548 924***	***652 920 230***	**128 628 694**
TOTAL DES PASSIFS		***1 410 424 167***	***1 310 473 215***	**99 950 952**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**2 963 886 635**	**2 632 204 044**	**331 682 592**

SONEDE

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2019	31/12/2018	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	399 765 824	394 437 807	5 328 017
Production d'immobilisations		224 207	39 907	184 299
Autres produits d'exploitation	V.2	21 473 417	42 331 742	-20 858 325
Total des produits d'exploitation		***421 463 448***	***436 809 456***	***-15 346 008***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	195 227 703	146 041 355	49 186 348
Charges de personnel	V.4	196 256 066	186 277 235	9 978 831
Dotations aux amortissements		84 628 079	73 823 213	10 804 866
Dotations aux provisions	V.5	73 914 726	58 156 989	15 757 737
Autres charges d'exploitation	V.6	42 751 642	42 264 067	487 575
Total des charges d'exploitation		***592 778 216***	***506 562 860***	***86 215 357***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-171 314 768**	**-69 753 403**	**-101 561 366**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-44 314 056	-33 561 517	-10 752 539
Produits des placements	V.8	7 949 684	5 740 645	2 209 039
Autres gains ordinaires	V.9	5 623 795	6 433 214	-809 420
Autres pertes ordinaires	V.10	-1 297	-540 889	539 592
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-202 056 642**	**-91 681 950**	**-110 374 693**
Impôt sur le bénéfice		-994 496	-989 115	-5 382
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-203 051 138**	**-92 671 065**	**-110 380 074**
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-203 051 138**	**-92 671 065**	**-110 380 074**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-203 051 138**	**-92 671 065**	**-110 380 074**

SONEDE

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2019	*31/12/2018*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**-134 224 398**	**-39 019 855**
Résultat net	**-203 051 138**	**-92 671 065**
Production immobilisée	-224 207	-39 907
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	162 550 105	103 631 761
Différence de conversion	58 676 526	-61 611 332
Variation :		
Stocks	-14 153 347	-15 452 540
Créances	-82 958 033	28 847 979
Autres actifs courants	-218 604 083	-12 167 201
Placements et autres actifs financiers	10 461 717	-3 875 039
Fournisseurs et autres passifs courants	136 886 400	35 580 655
Gain de change latent net	24 666 798	-3 173 364
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	-8 419 896	-16 685 699
Produit net sur cession d'immobilisations	-55 238	-1 404 103
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-214 452 716**	**-184 162 694**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-212 309 763	-186 320 797
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financiéres	-2 198 190	754 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	55 238	1 404 103
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**372 557 779**	**134 511 875**
Decaissements nets de remboursement des emprunts	-70 152 454	99 233 751
Décaissements des retenues de garantie	-444 287	483 028
Avances sur consommations remboursés des abonnés	-48 153	1 108 733
Encaissements provenant des financements des abonnés	97 624 318	34 181 868
Encaissements provenant des subventions d'investissements	345 962 708	
Décaissements nets fonds social	-384 352	-495 505
VARIATION DE TRESORERIE	**23 880 665**	**-88 670 674**
Trésorerie au début de l'exercice	-118 973 533	-30 302 859
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-95 092 868	-118 973 533

2024R01993BCFA5

SONEDE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	*31/12/2020*	*31/12/2019*	*Variation*
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		9 466 371	7 921 537	1 544 834
Amortissements		-3 194 498	-2 335 500	-858 998
	VI.1	**6 271 873**	**5 586 037**	**685 837**
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		3 679 391 651	3 348 393 093	330 998 558
Amortissements		-1 474 779 021	-1 401 519 559	-73 259 462
Provisions		-20 707 085	-23 397 813	2 690 727
	VI.1	**2 183 905 545**	**1 923 475 722**	**260 429 823**
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		60 325 722	76 440 325	-16 114 603
Provisions		-14 463 544	-14 599 922	136 378
	VI.2	**45 862 178**	**61 840 403**	**-15 978 225**
Total des actifs immobilisés		**2 236 039 596**	**1 990 902 161**	**245 137 435**
Autres actifs non courants	VI.3	**98 732 367**	**104 333 361**	**-5 600 995**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**2 334 771 963**	**2 095 235 523**	**239 536 441**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		91 646 529	67 147 225	24 499 303
Provisions		-11 402 909	-9 389 405	-2 013 504
	VI.4	**80 243 620**	**57 757 820**	**22 485 799**
Clients et comptes rattachés		626 288 734	472 722 990	153 565 744
Provisions		-306 744 146	-212 956 442	-93 787 704
	VI.5	**319 544 588**	**259 766 548**	**59 778 040**
Autres actifs courants		250 781 341	309 301 245	-58 519 904
Provisions		-27 224 395	-11 011 690	-16 212 706
	VI.6	**223 556 946**	**298 289 556**	**-74 732 610**
Placements et autres actifs financiers	VI.7	239 851 748	252 707 115	-12 855 367
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	55 456 230	130 073	55 326 157
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**918 653 132**	**868 651 113**	**50 002 020**
TOTAL DES ACTIFS		**3 253 425 095**	**2 963 886 635**	**289 538 460**

SONEDE

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	*31/12/2020*	*31/12/2019*	*Variation*
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	**VI.9**	1 490 441 045	1 253 798 808	236 642 237
Réserves et primes liées au capital	**VI.10**	104 936 774	104 780 868	155 906
Autres capitaux propres	**VI.11**	773 099 184	743 263 271	29 835 913
Résultats reportés		-548 380 479	-345 329 340	-203 051 138
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***1 820 096 524***	***1 756 513 606***	***63 582 918***
Résultat de l'exercice		**-150 118 840**	**-203 051 138**	**52 932 299**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***1 669 977 684***	***1 553 462 468***	**116 515 216**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	**VI.12**	556 689 651	554 221 865	2 467 786
Provisions pour risques et charges	**VI.13**	63 122 960	60 720 514	2 402 446
Autres passifs non courants	**VI.14**	14 859 011	13 932 864	926 147
Total des passifs non courants		***634 671 622***	***628 875 243***	**5 796 378**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	**VI.15**	321 934 031	232 288 703	89 645 328
Autres passifs courants	**VI.16**	454 477 886	382 155 190	72 322 696
Concours bancaires et autres passifs financiers	**VI.17**	172 363 872	167 105 030	5 258 841
Total des passifs courants		***948 775 789***	***781 548 924***	**167 226 866**
TOTAL DES PASSIFS		***1 583 447 411***	***1 410 424 167***	**173 023 244**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**3 253 425 095**	**2 963 886 635**	**289 538 460**

SONEDE

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2020	31/12/2019	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	488 516 346	399 765 824	88 750 522
Production d'immobilisations		56 665	224 207	-167 541
Autres produits d'exploitation	V.2	49 239 952	21 473 417	27 766 535
Total des produits d'exploitation		***537 812 964***	***421 463 448***	***116 349 516***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	207 597 716	195 227 703	12 370 013
Charges de personnel	V.4	210 009 194	196 256 066	13 753 128
Dotations aux amortissements		77 153 240	84 628 079	-7 474 839
Dotations aux provisions	V.5	111 682 406	73 914 726	37 767 679
Autres charges d'exploitation	V.6	48 692 994	42 751 642	5 941 352
Total des charges d'exploitation		***655 135 550***	***592 778 216***	***62 357 334***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-117 322 586**	**-171 314 768**	**53 992 182**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-39 215 114	-44 314 056	5 098 942
Produits des placements	V.8	5 052 261	7 949 684	-2 897 422
Autres gains ordinaires	V.9	2 661 504	5 623 795	-2 962 291
Autres pertes ordinaires	V.10	-69 431	-1 297	-68 134
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-148 893 366**	**-202 056 642**	**53 163 276**
Impôt sur le bénéfice		-1 225 474	-994 496	-230 977
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-150 118 840**	**-203 051 138**	**52 932 299**
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-150 118 840**	**-203 051 138**	**52 932 299**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-150 118 840**	**-203 051 138**	**52 932 299**

SONEDE

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2020	*31/12/2019*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**101 370 571**	**-134 224 398**
Résultat net	**-150 118 840**	**-203 051 138**
Production immobilisée	-56 665	-224 207
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	180 888 294	162 550 105
Différence de conversion	5 600 995	58 676 526
Variation :		
Stocks	-24 499 303	-14 153 347
Créances	-153 565 744	-82 958 033
Autres actifs courants	58 519 904	-218 604 083
Placements et autres actifs financiers	20 025 532	10 461 717
Fournisseurs et autres passifs courants	168 418 988	136 886 400
Gain de change latent net	16 387 623	24 666 798
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	-20 230 213	-8 419 896
Produit net sur cession d'immobilisations		-55 238
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-341 882 415**	**-214 452 716**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-335 597 472	-212 309 763
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financiéres	-6 284 943	-2 198 190
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		55 238
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**301 347 517**	**372 557 779**
Encaissements nets de remboursement des emprunts	13 236 143	-70 152 454
Encaissements des retenues de garantie	816 457	-444 287
Avances sur consommations des abonnés	430 648	-48 153
Encaissements provenant des financements des abonnés	50 066 126	97 624 318
Encaissements provenant des subventions d'investissements	236 642 237	345 962 708
Encaissements nets fonds social	155 906	-384 352
VARIATION DE TRESORERIE	**60 835 673**	**23 880 665**
Trésorerie au début de l'exercice	-95 092 868	-118 973 533
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-34 257 195	-95 092 868

2024R01994BCFA5

SONEDE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	*31/12/2021*	*31/12/2020*	*Variation*
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		12 687 737	9 466 371	3 221 366
Amortissements		-3 827 304	-3 194 498	-632 806
	VI.1	**8 860 433**	**6 271 873**	**2 588 560**
Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles		4 078 035 987	3 679 391 651	398 644 336
Amortissements		-1 556 931 295	-1 474 779 021	-82 152 274
Provisions		-16 769 045	-20 707 085	3 938 040
	VI.1	**2 504 335 647**	**2 183 905 545**	**320 430 102**
Immobilisations financières				
Immobilisations financières		65 372 075	60 325 722	5 046 353
Provisions		-14 605 220	-14 463 544	-141 676
	VI.2	**50 766 855**	**45 862 178**	**4 904 677**
Total des actifs immobilisés		**2 563 962 934**	**2 236 039 596**	**327 923 338**
Autres actifs non courants	VI.3	**78 224 762**	**98 732 367**	**-20 507 605**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**2 642 187 696**	**2 334 771 963**	**307 415 733**
ACTIFS COURANTS				
Stocks		93 262 184	91 646 529	1 615 655
Provisions		-12 326 303	-11 402 909	-923 394
	VI.4	**80 935 881**	**80 243 620**	**692 261**
Clients et comptes rattachés		795 005 242	626 288 734	168 716 508
Provisions		-392 510 062	-306 744 146	-85 765 916
	VI.5	**402 495 180**	**319 544 588**	**82 950 592**
Autres actifs courants		170 244 024	250 781 341	-80 537 317
Provisions		-27 657 624	-27 224 395	-433 229
	VI.6	**142 586 400**	**223 556 946**	**-80 970 546**
Placements et autres actifs financiers	VI.7	224 250 724	239 851 748	-15 601 024
Liquidités et équivalents de liquidités	VI.8	36 774 249	55 456 230	-18 681 981
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**887 042 434**	**918 653 132**	**-31 610 698**
TOTAL DES ACTIFS		**3 529 230 131**	**3 253 425 095**	**275 805 036**

SONEDE

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	*31/12/2021*	*31/12/2020*	*Variation*
CAPITAUX PROPRES				
Fonds de dotation	**VI.9**	1 697 865 361	1 490 441 045	207 424 316
Réserves et primes liées au capital	**VI.10**	104 996 037	104 936 774	59 263
Autres capitaux propres	**VI.11**	798 290 167	773 099 184	25 190 983
Résultats reportés		-698 499 319	-548 380 479	-150 118 840
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		***1 902 652 247***	***1 820 096 524***	***82 555 723***
Résultat de l'exercice		**-37 418 741**	**-150 118 840**	**112 700 099**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		***1 865 233 505***	***1 669 977 684***	**195 255 821**
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	**VI.12**	588 038 534	556 689 651	31 348 883
Provisions pour risques et charges	**VI.13**	66 696 538	63 122 960	3 573 578
Autres passifs non courants	**VI.14**	14 999 048	14 859 011	140 037
Total des passifs non courants		***669 734 120***	***634 671 622***	**35 062 498**
Passifs courants				
Fournisseurs & comptes rattachés	**VI.15**	328 259 043	321 934 031	6 325 012
Autres passifs courants	**VI.16**	525 139 043	454 477 886	70 661 157
Concours bancaires et autres passifs financiers	**VI.17**	140 864 419	172 363 872	-31 499 453
Total des passifs courants		***994 262 505***	***948 775 789***	**45 486 716**
TOTAL DES PASSIFS		***1 663 996 625***	***1 583 447 411***	**80 549 214**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**3 529 230 131**	**3 253 425 095**	**275 805 036**

SONEDE

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	V.1	589 929 993	488 516 346	101 413 647
Production d'immobilisations		46 252	56 665	-10 413
Autres produits d'exploitation	V.2	58 924 414	49 239 952	9 684 462
Total des produits d'exploitation		***648 900 659***	***537 812 964***	***111 087 695***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	V.3	221 750 265	207 597 716	14 152 549
Charges de personnel	V.4	221 763 709	210 009 194	11 754 515
Dotations aux amortissements		82 946 999	77 153 240	5 793 759
Dotations aux provisions	V.5	86 561 050	111 682 406	-25 121 356
Autres charges d'exploitation	V.6	53 283 185	48 692 994	4 590 191
Total des charges d'exploitation		***666 305 208***	***655 135 550***	***11 169 658***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-17 404 549**	**-117 322 586**	**99 918 037**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	V.7	-29 424 835	-39 215 114	9 790 279
Produits des placements	V.8	5 298 515	5 052 261	246 254
Autres gains ordinaires	V.9	5 593 467	2 661 504	2 931 963
Autres pertes ordinaires	V.10	-217	-69 431	69 214
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**-35 937 619**	**-148 893 366**	**112 955 747**
Impôt sur le bénéfice		-1 481 122	-1 255 474	-225 648
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**-37 418 741**	**-150 118 840**	**112 700 099**
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-37 418 741**	**-150 118 840**	**112 700 099**
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-37 418 741**	**-150 118 840**	**112 700 099**

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2021	*31/12/2020*
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	**122 136 566**	**101 370 571**
Résultat net	**-37 418 741**	**-150 118 840**
Production immobilisée	-46 252	-56 665
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	169 508 049	180 888 294
Différence de conversion	20 507 605	5 600 995
Variation :		
Stocks	-1 615 655	-24 499 303
Créances	-168 716 508	-153 565 744
Autres actifs courants	80 537 317	58 519 904
Placements et autres actifs financiers	18 127 976	20 025 532
Fournisseurs et autres passifs courants	69 064 517	168 418 988
Gain de change latent net	-3 798 316	16 387 623
Quote part des subventions virées aux comptes de résultats	-24 008 376	-20 230 213
Produit net sur cession d'immobilisations	-5 050	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-406 791 339**	**-341 882 415**
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-401 750 036	-335 597 472
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financiéres	-5 046 353	-6 284 943
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	5 050	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	**288 023 983**	**301 347 517**
Encaissements nets de remboursement des emprunts	31 348 883	13 236 143
Encaissements des retenues de garantie	18 730	816 457
Avances sur consommations reçues des abonnés	-26 566	430 648
Encaissements provenant des financements des abonnés	49 199 359	50 066 126
Encaissements provenant des subventions d'investissements	207 424 316	236 642 237
Encaissements nets fonds social	59 262	155 906
VARIATION DE TRESORERIE	**3 369 210**	**60 835 673**
Trésorerie au début de l'exercice	-34 257 195	-95 092 868
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-30 887 985	-34 257 195

2024R01995BCFA5

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Actif
Au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2023	2022
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	402 305	402 305
- Amortissements	-387 531	-386 138
Montant Net	**14 774**	**16 167**
Immobilisations Corporelles	105 815 256	99 385 453
- Amortissements	-88 102 394	-84 600 755
Montant Net	**17 712 862**	**14 784 698**
Immobilisations Financières	746 586	660 705
- Provisions	-46 104	-46 104
Montant Net	**700 482**	**614 601**
Total des Actifs Immobilisés	**18 428 118**	**15 415 466**
Autres Actifs Non Courants		
Total des Autres Actifs Non Courants	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**18 428 118**	**15 415 466**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	6 707 541	6 444 419
- Provisions	-907 792	-689 839
Montant Net	**5 799 749**	**5 754 580**
Clients & Comptes Rattachés	19 605 241	15 802 450
- Provisions	-13 757 964	-13 772 038
Montant Net	**5 847 277**	**2 030 412**
Autres Actifs Courants	14 856 002	11 696 307
- Provisions	-307 700	-293 513
Montant Net	**14 548 302**	**11 402 794**
Placements & Autres Actifs Financiers	0	2 500 570
Liquidités & Equivalents de Liquidités	9 073 960	8 049 220
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**35 269 288**	**29 737 576**
TOTAL DES ACTIFS	**53 697 406**	**45 153 042**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Capitaux Propres & Passifs
Au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux Propres		
Capital Social	1 197 000	1 197 000
Réserves	468 570	482 374
Autres Capitaux Propres	10 505 735	11 150 930
Résultats Reportés	-122 848 513	-117 919 638
Total Capitaux Propres Avant Résultat	**-110 677 208**	**-105 089 334**
Résultat Net de l'exercice	**-14 001 140**	**-4 928 875**
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**-124 678 348**	**-110 018 209**
PASSIFS		
Passifs non Courants		
Emprunts	9 236 779	9 516 497
Autres passifs Financiers	26 955 983	11 026 109
Provisions	1 220 133	1 110 677
Total des Passifs non Courants	**37 412 895**	**21 653 283**
Passifs Courants		
Fournisseurs & Comptes Rattachés	3 631 829	4 064 151
Autres Passifs Courants	133 254 664	125 951 090
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	4 076 366	3 502 727
Total des Passifs Courants	**140 962 859**	**133 517 968**
TOTAL DES PASSIFS	**178 375 754**	**155 171 251**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	**53 697 406**	**45 153 042**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Résultat

au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2023	2022
Produits d'Exploitation		
Produits d'exploitation	84 952 525	80 962 571
Autres Produits d'exploitation	789 184	799 217
Total des Produits d'Exploitation	**85 741 709**	**81 761 788**
Charges d'Exploitation		
Achats d'Approvisionnements Consommés	-16 718 058	-14 723 609
Charges de Personnel	-54 360 241	-53 476 852
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	-3 792 318	-5 206 769
Autres Charges d'exploitation	-3 702 115	-4 048 120
Total des Charges d'Exploitation	**-78 572 732**	**-77 455 350**
Résultat d'Exploitation	**7 168 977**	**4 306 438**
Autres Charges & Produits Ordinaires		
Charges Financières	-21 425 164	-9 485 569
Produits Financiers	161 057	24 323
Autres Gains Ordinaires	135 125	265 161
Autres Pertes Ordinaires	-3 300	-5 172
Total Autres Charges & Produits Ordinaires	**-21 132 282**	**-9 201 257**
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	**-13 963 305**	**-4 894 819**
Impôt sur les Sociétés	-37 835	-34 056
Résultat Net de l'exercice	**-14 001 140**	**-4 928 875**
Modifications comptables	-	-
Résultat Net de l'exercice	**-14 001 140**	**-4 928 875**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Flux de Trésorerie

au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2023	2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements Reçus des clients	19 460 042	18 196 393
Subvention d'exploitation encaissée	67 563 000	64 325 000
Sommes versées aux fournisseurs et aux Personnels	-75 064 767	-65 409 629
Intérêts payés	-1 216 619	-1 435 246
Impôts et Taxes payés	-3 961 295	-4 758 714
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**6 780 361**	**10 917 804**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS:		
Décaissements provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 977 803	-7 305 376
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 822	27 865
Subventions d'Investissement reçues		5 792 000
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités d'Investissement	**-6 949 981**	**-1 485 511**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES		
Remboursement emprunts	4 500 000	19 931 370
Encaissements provenant des emprunt	-3 013 286	-20 397 078
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités de Financement	**1 486 714**	**- 465 708**
Variation de Trésorerie	1 317 094	8 966 585
Trésorerie au Début de l'Exercice	7 680 455	-1 286 130
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**8 997 549**	**7 680 455**

2024X00973BCFA5